



Le 7/10/21

Objet : Voulons-nous cela pour nos communes ? ...

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Maires, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs,

Récemment un mât de mesure de 126 m a été érigé au Petit Pressigny. Cette hauteur correspond à la hauteur de la nacelle des éoliennes sur laquelle seraient installés les feux visibles la nuit, si le projet aboutit.

Je vous joins en annexe un document issu d'une photo du mât de mesure prise du centre du village du Petit Pressigny, vu de la rue principale. La présence incongrue de ce mât qui surplombe le village et le domine est saisissante. Un photomontage représentant une éolienne a été réalisé sans trucage à partir du mât. La nacelle est comme il se doit à la hauteur de la cime du mât et les pales de 74m ont été calculées à la même échelle. On distingue le mât à droite de l'éolienne. Il faut imaginer que si le projet aboutit, ce seront plusieurs éoliennes qui surplomberont ainsi le Petit Pressigny, et l'effet d'écrasement n'échappera à personne. D'ores et déjà de nombreux habitants ressentent cette présence comme une agression dans le paysage et remontent leur mal-être et leurs inquiétudes...

Penser que nous sommes à l'abri de cette injure faite au paysage et de la violence imposée aux habitants qui devraient subir ces engins en mouvement dans un paysage immobile, est une erreur ! Sur les territoires que couvre notre Fédération nous avons dénombré entre 77 et 91 éoliennes en projet.

Des engins de 200 m, voire 240 m sont la norme aujourd'hui. On les voit de partout. Si ce n'est le jour, la nuit leurs lumières détruisent nos merveilleux ciels. Et il suffit de voir ce qui se passe dans le Nord ou les départements voisins pour comprendre qu'un projet réalisé en appelle beaucoup d'autres, jusqu'à saturation.

Plusieurs élus et le Président des Maires d'Indre et Loire, Monsieur de Oliveira, n'ont pas hésité à rappeler à Mme la Préfète lors du dernier Conseil Départemental *que « le ton monte chez les élus car il y a un vrai problème de concertation avec les services de l'Etat »*.

Mme la Préfète d'Indre et Loire était venue présenter l'objectif en nombre d'éoliennes pour la région Centre.

**" 770, a-t-elle déclaré au cours de son exposé, c'est le nombre d'éoliennes terrestres dont la Région Centre Val de Loire doit se doter pour être en conformité avec la programmation pluriannuelle de la transition énergétique. 540 mâts ont déjà été activés. Il n'y en a aucun en Indre-et-Loire... "\*\***

Le message est clair : au nom d'un égalitarisme que rien ne justifie, l'Indre et Loire ne doit pas échapper au massacre.

Quant à Monsieur JG Paumier, Président du Conseil Départemental il a déclaré : « *Si c'est ce que veulent les territoires ruraux, oui, je pense que l'Etat doit nous écouter dans un département qui a beaucoup de monuments historiques. Ça fait partie de l'écoute par rapport à la ruralité qui, à mon avis, a fait beaucoup défaut* »\*\*

Le rouleau compresseur est en marche et le vote du Sénat le 18/6/21 donnant un « droit de veto » accordé aux maires concernant l'implantation d'éoliennes a été retiré de la loi Climat ! Il nous faut résister.

Alors que voulons-nous pour nos territoires et leurs habitants ? ...Prendre position contre cette invasion lors d'un conseil municipal est un signe fort vis-à-vis des promoteurs éoliens. La solidarité doit jouer car demain ce sera peut-être au tour de votre commune d'être confronté à un projet éolien sur son sol ou celui d'un village mitoyen. Si vous ne l'avez déjà fait, nous vous suggérons de mettre le sujet à l'ordre du jour d'un conseil. Les citoyens qui ont voté pour vous ont le droit de savoir si vous êtes prêts à les défendre contre cette invasion.

Votre engagement d'élus et celui des 17 associations de notre Fédération n'ont qu'un seul but défendre nos territoires, leur paysage, leur patrimoine, leur économie et protéger les habitants, leur santé et leurs biens.

Devant la révolte qui enfle dans nos campagnes, à l'approche des présidentielles, Madame Pompili avec le Syndicat des Energies Renouvelable et France Energie Eolienne, ont voulu nous donner l'illusion d'une prise en compte des arguments des opposants à l'éolien en « dix mesures pour un développement maîtrisé et responsable de l'éolien » (en annexe) Ces mesures ne résistent pas à l'analyse. Ce n'est que du vent ! Vous trouverez en annexe l'analyse de Maître Catry qui le prouve.

Nous restons à votre écoute et vous prions, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, de croire en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Maggy Ernst

Dominique Vandeweghe

Michel Navion

Présidente

Vice-président

Vice-président

Copie :

Députés, Sénateurs, Président des conseils départementaux, Présidents des maires d'Indre et Loire et de l'Indre et des maires ruraux, Président des Communautés de communes, Conseillers départementaux

\*\* Source Nouvelle République et France Bleue Touraine